



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL

Nº 12

### TROISIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M. NARTH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 222 — *Loi modifiant le Code de la route (limites de vitesse sur les routes provinciales secondaires)/The Highway Traffic Amendment Act (Speed Limits on Provincial Roads)*.

Il s'élève un débat.

M. NARTH intervient.

MM. OXENHAM, KING et BEREZA posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. PANKRATZ, KING, LOISELLE et BEREZA interviennent. M. BLASHKO exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

Pendant le débat, M. LOISELLE invoque le *Règlement* au sujet du fait que le député de Portage-la-Prairie s'est adressé à des personnes présentes dans la tribune.

M. JOHNSON intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président déclare le rappel au *Règlement* recevable.

---

M. NARTH présente la proposition suivante :

Proposition n° 1 : L'abordabilité et l'économie

Attendu :

que le gouvernement provincial a pris de nombreux engagements trompeurs envers les Manitobains concernant l'abordabilité pour les ménages, notamment celui de réduire le prix du panier d'épicerie;

que depuis que ce même gouvernement est au pouvoir et malgré son engagement de réduire le coût des produits alimentaires pour les Manitobains, le taux d'inflation de ces produits s'élève à 7,7 pour cent dans la province selon les calculs de Statistique Canada;

que les demi-mesures du gouvernement provincial n'ont eu aucun effet concret sur le prix du panier d'épicerie;

qu'un Manitobain sur quatre peine à se nourrir et que 42 pour cent des Manitobains ont du mal à joindre les deux bouts;

que les décisions récentes du gouvernement provincial d'augmenter l'impôt sur le revenu et d'augmenter les taxes scolaires pour tous les Manitobains aggraveront la crise de l'abordabilité et du coût de la vie;

que le taux d'emploi au Manitoba a chuté, c'est-à-dire que plus de Manitobains sont au chômage et ont de la difficulté à subvenir à leurs besoins essentiels;

que les possibilités d'emploi diminuent, ce qui oblige les Manitobains à chercher du travail à l'extérieur de la province;

que le chômage chez les jeunes a considérablement augmenté sous le gouvernement provincial actuel et qu'il y a donc moins de débouchés pour les jeunes dans la province;

que le Manitoba affiche le deuxième taux d'inflation en importance parmi les provinces;

que les taxes foncières et autres taxes ont augmenté de 19,5 pour cent sur un an;

que l'économie provinciale languit sous le gouvernement provincial actuel, ce qui a mené à une augmentation des taxes, des frais et des taux qui rendent la vie des Manitobains moins abordable,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à présenter des excuses et à respecter immédiatement les promesses qu'il a faites aux Manitobains en mettant fin à ses politiques irréfléchies et en favorisant une véritable croissance économique au Manitoba afin de s'attaquer à l'actuelle crise de l'abordabilité.

Il s'élève un débat.

M. NARTH intervient.

M. PANKRATZ ainsi que M<sup>mes</sup> COOK et HIEBERT posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* MOSES, M<sup>me</sup> COOK, M. BRAR et M<sup>me</sup> HIEBERT interviennent. M. le *ministre* MOROZ exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 229) — *Loi sur le Mois du patrimoine chrétien (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Christian Heritage Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended).*

(M<sup>me</sup> HIEBERT)

---

Le président dépose le rapport du commissaire à l'éthique, daté du 4 décembre 2025, en réponse à la demande d'enquête datée du 27 octobre 2025 présentée par M. GUENTER, qui reproche à M. le ministre SANDHU d'avoir contrevenu à la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des ministres*.

(Document parlementaire n° 8)

---

M<sup>me</sup> CABLE, *ministre de l'Éducation postsecondaire et de la Formation*, fait une déclaration au sujet de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes qui aura lieu le 6 décembre 2025.

M<sup>me</sup> BYRAM et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. BLASHKO, M<sup>me</sup> HIEBERT, MM. MALOWAY et KHAN ainsi que M<sup>me</sup> CROSS font des déclarations de député.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre entièrement en œuvre les recommandations du rapport *Bridging the Gaps* et à mettre immédiatement en place des politiques et des mesures officielles qui sont plus respectueuses et collaboratives et qui atténuent également les préjuges subis par les familles sollicitant l'aide des Services aux enfants handicapés et à exhorter le ministre des Familles à procéder à un examen complet des mesures de soutien à l'emploi que ces Services offrent aux enfants handicapés âgés de 12 à 17 ans, y compris tenir des consultations directes avec les familles concernées, et à envisager un éventail complet d'options visant à soutenir les familles et à leur donner les moyens de choisir des solutions qui répondent le mieux à leurs besoins.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. NARTH — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale secondaire n° 210 et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui relie Woodridge à la route n° 12 dans ses plans de reconstruction.

M<sup>me</sup> BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre entièrement en œuvre les recommandations du rapport *Bridging the Gaps* et à mettre immédiatement en place des politiques et des mesures officielles qui sont plus respectueuses et collaboratives et qui atténuent également les préjudices subis par les familles sollicitant l'aide des Services aux enfants handicapés et à exhorter le ministre des Familles à procéder à un examen complet des mesures de soutien à l'emploi que ces Services offrent aux enfants handicapés âgés de 12 à 17 ans, y compris tenir des consultations directes avec les familles concernées, et à envisager un éventail complet d'options visant à soutenir les familles et à leur donner les moyens de choisir des solutions qui répondent le mieux à leurs besoins.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre entièrement en œuvre les recommandations du rapport *Bridging the Gaps* et à mettre immédiatement en place des politiques et des mesures officielles qui sont plus respectueuses et collaboratives et qui atténuent également les préjudices subis par les familles sollicitant l'aide des Services aux enfants handicapés et à exhorter le ministre des Familles à procéder à un examen complet des mesures de soutien à l'emploi que ces Services offrent aux enfants handicapés âgés de 12 à 17 ans, y compris tenir des consultations directes avec les familles concernées, et à envisager un éventail complet d'options visant à soutenir les familles et à leur donner les moyens de choisir des solutions qui répondent le mieux à leurs besoins.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le ministre des Relations avec les municipalités et le Nord à empêcher la levée du moratoire sur l'aménagement le long de la rivière Bird proposée par le district d'aménagement du territoire de la rivière Winnipeg.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler tout projet d'ouverture de sites d'injection de drogues dans la communauté de Point Douglas, y compris le site devant se situer au 200, autoroute Disraeli, et à légiférer pour qu'aucun nouveau site d'injection ne puisse être proposé sans le soutien de la communauté.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M<sup>me</sup> HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler tout projet d'ouverture de sites d'injection de drogues dans la communauté de Point Douglas, y compris le site devant se situer au 200, autoroute Disraeli, et à légiférer pour qu'aucun nouveau site d'injection ne puisse être proposé sans le soutien de la communauté.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer les petites entreprises du Manitoba en leur accordant une aide financière destinée à rembourser les dépenses et les franchises d'assurance qu'elles doivent payer à la suite d'actes criminels.

M<sup>me</sup> COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d'agrandissement prévus à l'école Phoenix.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prendre les mesures nécessaires pour effectuer des travaux de réfection sur la route provinciale à grande circulation n° 45, de Russell à la route provinciale à grande circulation n° 10, afin de répondre aux normes de l'Association des routes et transports du Canada.

M<sup>me</sup> ROBBINS — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n° 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

---

Après la présentation des pétitions, M. NARTH soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 39(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public, à savoir la crise de l'abordabilité au Manitoba et la détérioration de la situation économique de la province.

M. NARTH et M. le *ministre* MOSES interviennent sur l'urgence de la motion. Le président rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la motion du député de La Vérendrye portant sur une question urgente d'intérêt public. L'avis prévu par le paragraphe 39(1) du *Règlement* a été fourni en temps utile, c'est-à-dire au moins 90 minutes avant le début de l'examen des affaires courantes, et j'en remercie le député.

Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question traitée dans la motion du député doit être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat. Il est en outre essentiel que celle-ci ne puisse être soulevée à aucun autre moment convenable.

J'ai écouté très attentivement les arguments proposés. Bien que l'abordabilité et la situation économique de la province soient des questions effectivement très sérieuses et qu'elles méritent d'être examinées et débattues, mon rôle ici est de déterminer s'il existe d'autres occasions pour le faire.

Cela étant dit, je dois souligner que les députés ont l'occasion de faire des déclarations à ce sujet pendant la période des déclarations de député ou au moyen d'un grief. Le député de La Vérendrye, lui, en a parlé lors de l'examen de la proposition émanant d'un député qu'il a présentée plus tôt aujourd'hui. Les députés peuvent également poser des questions pendant la période des questions orales. En outre, de telles occasions continueront de se présenter chaque jour de séance.

Par conséquent, je ne crois pas que cette motion satisfasse aux critères établis à l'égard des motions urgentes d'intérêt public puisqu'il existe d'autres occasions pour débattre de cette question. C'est donc très respectueusement que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

---

L’Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre WIEBE* tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur la distribution non consensuelle des images intimes/The Non-Consensual Distribution of Intimate Images Amendment Act.*

Le débat se poursuit.

M. GOERTZEN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

ASAGWARA	KING
BALCAEN	KOSTYSHYN
BEREZA	LATHLIN
BLASHKO	LOISELLE
BRAR	MALOWAY
BUSHIE	MOROZ
BYRAM	MOSES
CABLE	MOYES
CHEN	NARTH
COMPTON	NAYLOR
COOK	NESBITT
CORBETT	OXENHAM
CROSS	PANKRATZ
DEVGAN	REDHEAD
EWASKO	ROBBINS
FONTAINE	SALA
GOERTZEN	SANDHU
HIEBERT	SCHMIDT
JOHNSON	SCHOTT
KENNEDY	SIMARD
KHAN	WIEBE ..... 42

**CONTRE**

..... 0

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

La séance est levée à 17 h 6 et l’Assemblée ajourne ses travaux au mercredi 4 mars 2026, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey